

Challenge des Maîtres de BOIS-COLOMBES

11^{ème} édition

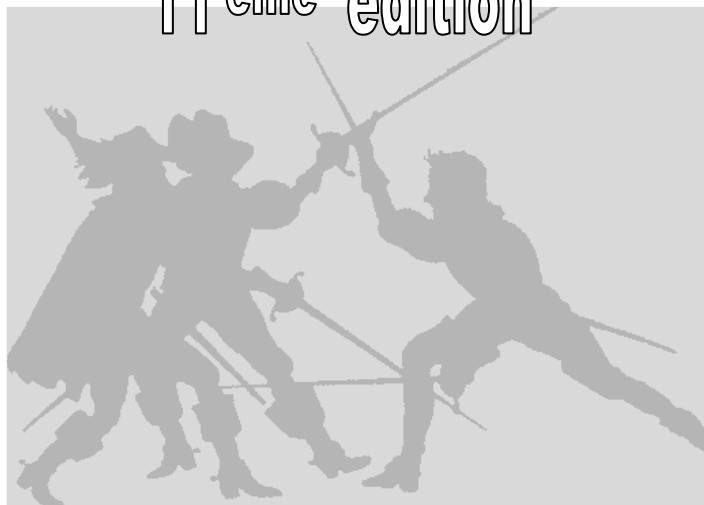
EPREUVE OPEN

TOUTES LES INFOS SUR

www.bcs-escrime.fr

M11 à partir de 9h30

M9 à partir de 12h00



**1^{er} Challenge officiel du circuit du
Comité Départemental d'Escrime des Hauts de Seine**

Catégories M11 et M9 au fleuret

Rencontre amicale pour les M7 nés en 2013

Dimanche 12 janvier 2020

au

GYMNASE ALBERT SMIRLIAN

11 avenue Renée

92 270 BOIS COLOMBES

Bois-Colombes-Sports
Escrime



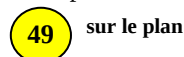
REGLEMENT DU 11^{ème} CHALLENGE DES MAITRES DE BOIS-COLOMBES

Article 1 : Date : **DIMANCHE 12 JANVIER 2020**

Article 2 : Lieu : **Gymnase Albert SMIRLIAN**
11 avenue Renée
92270 BOIS-COLOMBES
01 57 68 60 20



Parking à 400 m : 136 rue de l'Abbé Glatz
ouvert à partir de 8h 92270 BOIS COLOMBES



Article 3 : Catégories et horaires :

- **M11 Garçons et filles** nés en 2009 et 2010 : **inscription à 9h30** → Scratch à 9h45
- **M9 Garçons et filles** nés en 2011 et 2012 : **inscription à 12h00** → Scratch à 12h15
- **Rencontre M7 Garçons et filles** nés en 2013 : **inscription à 13h00** → Scratch à 13h15

Article 4 : Les frais d'engagement s'élèvent à **10 €** par tireur engagé. (8€ pour les M7 de 2013)

Article 5 : Afin de faciliter l'organisation de la compétition, les inscriptions se feront en ligne sur le site fédéral jusqu'au vendredi 10 janvier 2020.

En cas de difficulté, contactez le Maître Laurent PELISSIER

- Par Mail : bcs.escrime@sfr.fr

Article 6 : **L'épreuve pour les M11 garçons et filles se déroulera au fleuret électrique lame n°0 ou n°2.**
L'épreuve pour les M9 garçons et filles se déroulera au fleuret électrique lame n°0.
La rencontre amicale M7 (2013) se tirera au fleuret électrique lame n°0.

Article 7 : Ces épreuves sont OPEN et donc ouvertes à tous les **tireurs licenciés** dans un club affilié à la Fédération Française d'Escrime.

Article 8 : Normes pour les tenues : les tireurs doivent être équipés d'une tenue complète (pantalon, veste et sous cuirasse estampillées CE 350 N).

Rappel : Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement Intérieur de la F.F.E.

Article 9 : Les tireurs devront être en possession de la licence F.F.E. valable pour la saison 2019-2020.

Article 10 : Formule et règlement de l'épreuve :

- 1 tour de poule de 5 ou 6 tireurs selon le nombre de tireurs engagés (sans élimination). Les matchs se tirent en 3 touches pour les M9 et 4 touches pour les M11.
- 1 tableau d'élimination directe sans repêchage :
Matchs en 6 touches pour les M9 et en 8 touches pour les M11.
Formule spéciale pour la rencontre amicale M7 nés en 2013 (tous récompensés !)
- La **constitution des poules** se fait en tenant compte le classement des Hauts de Seine de la saison précédente.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement de la compétition.

Article 11 : **ARBITRAGE : Quota** : Chaque club engageant au moins 4 tireurs (M11 et M9 confondus) doit engager un **arbitre au minimum départemental**. Le repas des arbitres sera pris en charge par l'organisateur et ils percevront une indemnité journalière de 25 €.

Pour les **arbitres en formation départementale** ou ceux, diplômés, qui souhaitent officier en plus du quota de leur club, prendre contact avec le Maître Laurent PELISSIER (voir coordonnées ci-dessus).

Article 12 : **RECOMPENSES :**

Tous les tireurs seront récompensés par des lots, des coupes ou des médailles.

Le CHALLENGE JABIN récompensera le 1^{er} club dans la catégorie M11.

Le CHALLENGE du Maître HERNANDEZ récompensera le 1^{er} club dans la catégorie M9.

Le CHALLENGE DU MAÎTRE CELTON récompensera le 1^{er} CLUB SUR CES 2 CATEGORIES.

Article 13 : **RESTAURATION** : Une buvette fonctionnera sur place toute la journée

Article 14 : Un stand de matériel d'escrime de notre partenaire PLANETE ESCRIME sera présent sur place

PARKING

